

PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE L'YONNE

du 22 janvier 2021

Version 3 du 04 février 2021

TABLE DES MATIÈRES

TITRE 1 Objet de l'AGE	3
1.2 Date de l'AGE	3
1.3 Objet de la convocation de l'AGE	3
1.4 Ordre du jour et convocation	3
TITRE 2 Présences	3
2.1 Comité d'administration	3
2.1.1 Présents	3
2.1.2 Excusé	3
2.1.3 Absent non excusé	3
2.2 Représentants des clubs	3
2.2.1 liste des représentants des clubs présents	3
2.2.2 Vérification de la présence (Quorum)	4
2.2.2.1 Nombre de clubs saison 2019-2020	4
2.2.2.2 Nombre de représentants saison 2019-2020	4
2.2.2.3 Nombre de voix par club saison 2019-2020	4
2.2.2.4 Ouverture de la séance	4
2.3 Les invités	4
2.3.1 Présents	4
2.3.2 Excusée	4
2.3.3 Autres	4
TITRE 3 Ordre du jour	4
1 Accueil des participants à la visio	4
2 Vérification des présences par l'envoi du formulaire	4
3 Vérification du quorum	4
5 Information préalable	5
6 Présentation du candidat	5

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

7	Vote des représentants pour l'intégration au CA du candidat	5
8	Election du Président du Comité de Badminton de l'Yonne par le CA	5
9	Vote de l'AG du Président élu par le CA (n'a pas eu lieu)	5
10	Information des dossiers en cours	5
11	Question diverses	5
	TITRE 4 Accueil et quorum	5
4.1	Accueil des participants	5
4.4	Demande de 1 scrutateur	5
	TITRE 5 Approbation AGO et AGE 2020	6
5.1	Approbation du PV AGO du 08 septembre 2020	6
5.2	Approbation du PV AGE du 08 septembre 2020	6
	TITRE 6 Présentation du(es) candidat(s)	6
6.1	Appel aux candidatures	6
6.1.1	Information sur l'honorabilité	6
6.1.2	Autres candidats	6
6.2	Présentation de François PRUDENT	7
6.2.1	Demande de François PRUDENT	7
6.2.2	Avis des personnes élus, des représentants et invités.	7
	TITRE 7 Votes du candidat au comité d'administration	7
7.1	Vote des représentants pour que François PRUDENT intègre le CA	7
7.2	Réunion du CA	7
7.3	Vote des représentants pour approuver le Président du Comité Badminton de l'Yonne proposé par le CA	7
	TITRE 8 Information des dossiers en cours	7
8.1	Communication et informatique	7
8.2	Formations	8
8.3	RGPD et sécurité des données personnelles	8
8.3.1	Mise en conformité RGPD	8
8.3.2	Mise en conformité RGPD	8
8.4	Information sur les CA de la BOFC	8
9.1	parole donnée aux invités	8

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

TITRE 1 | Objet de l'AGE

1.2 Date de l'AGE

Le 22 janvier 2021 (vingt-deux janvier deux mille vingt et un) à 19h00, l'assemblée générale extraordinaire s'est déroulée en visio avec l'application KMeet (infomaniak). La date ayant été fixée par vote via le formulaire googleforms.

1.3 Objet de la convocation de l'AGE

Suite à la démission du Président Maxime BUTTURI et conformément à l'article 16 des statuts, aucun membre du Comité d'administration n'a souhaité prendre la fonction de président provisoirement. Un vote du comité d'administration a convoqué l'AGE afin de trouver un remplaçant pour le poste de président.

1.4 Ordre du jour et convocation

L'ordre du jour et les convocations et invitations ont été transmis conformément à l'article 12 des statuts du comité et de la fédération.

TITRE 2 | Présences

2.1 Comité d'administration

2.1.1 Présents

Maxime BUTTURI, Jean-Michel PIERRELEE, Emilie FAURE, Yan CORVELLEC, Mathieu CLEMENT, Sandrine MANIQUET.

2.1.2 Excusé

Eddy PINEL

2.1.3 Absent non excusé

Néant

2.2 Représentants des clubs

Le secrétaire n'ayant pas les procès verbaux des AG des clubs indiquant les représentants. Le secrétaire a transmis par email une demande aux Présidents pour en connaître les noms et prénoms et vérifier qu'ils respectent bien les statuts.

2.2.1 liste des représentants des clubs présents

Ass. Badminton Bourgogne Avallon - YAN CORVELLEC (1 sur 2)
Aillant Sport Badminton - Jean-marc CETRE (1 sur 1)
Association Sportive D'hery - HUOT Thomas (1 sur 1)
Asso.sportive Tonnerroise - Butturi Maxime (1 sur 1)
Badminton Club Villeneuvien - MATHIEU CLEMENT (1 sur 2)
Club de Noyers/Ancy le Franc - EMILIE FAURE - Bocchi Jean-Mary (2 sur 2)
Stade Auxerrois - PRUDENT Francois - SEBASTIEN CLAUDIN (2 sur 3)
(Sébastien CLAUDIN a eu des soucis de connexion par moment vers 21h19)
Sens Olympique Badminton Club - MANIQUET Sandrine - MELTZHEIM Margot (2 sur 3)
Union Sportive Jovinienne - Aucun représentant possible car aucun licencié (0 sur 0)
Le total des représentants des clubs est de 11 pour 13 voix.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

2.2.2 Vérification de la présence (Quorum)

Suivi du formulaire googlefoms permettant de vérifier la présence et l'heure. L'email ayant été caché conformément au RGPD.

2.2.2.1 Nombre de clubs saison 2019-2020

Sur 10 clubs affiliés, 1 club n'a pas le nombre minimum de licenciés et ne peut donc avoir de représentant.

Aucune licence individuelle n'a été prise en 2019-2020 pour le comité de l'Yonne

2.2.2.2 Nombre de représentants saison 2019-2020

Sur les 10 clubs affiliés, le nombre de représentant est de 16

Le quorum pour les représentants est donc de 4

2.2.2.3 Nombre de voix par club saison 2019-2020

Sur les 10 clubs affiliés, le nombre de voix est de 18

Le quorum pour les représentants est donc de 5

2.2.2.4 Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté pour les représentants et le nombre de voix, l'assemblée générale extraordinaire peut siéger et délibérer valablement.

La séance est ouverte à 19h??

2.3 Les invités

2.3.1 Présents

CDOS : Gilles VENET (Administrateur)

FFBAD : Yohan PENEL (Président) Présent avec quelques minutes de retard

BOFC : Lionel GRENOUILLET (Président)

BOFC : Sandrine MOUILLON (Vice-secrétaire) arrivée en cours, le secrétaire n'ayant pas reçu l'email transmis par le Président de la Ligue

2.3.2 Excusée

SDJES : Corinne PINTENO (Conseillère Animation)

2.3.3 Autres

Sophie TARTARIN Présidente de Joigny s'est connectée et a informé que demander des licences en plein COVID n'était pas correct. Elle qui la visio en cours de séance.

TITRE 3 | Ordre du jour

1 Accueil des participants à la visio

2 Vérification des présences par l'envoi du formulaire

3 Vérification du quorum

4 Approbation des procès verbaux de l'AGO et AGE du 08 septembre 2020

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

5 Information préalable

6 Présentation du candidat

7 Vote des représentants pour l'intégration au CA du candidat

8 Election du Président du Comité de Badminton de l'Yonne par le CA

~~9 Vote de l'AG du Président élu par le CA (n'a pas eu lieu)~~

10 Information des dossiers en cours

11 Question diverses

TITRE 4 | Accueil et quorum

4.1 Accueil des participants

L'envoi du lien d'accès à la vision a été transmis à 18h00 par email aux adresses emails des participants

4.2 Envoi du lien aux présents

Un lien googleforms est transmis en chat aux participants afin qu'il indique leurs présence officiellement avec un horodateur
Le lien de vérification est envoyé

4.3 Vérification des présences et quorum

Un lien googleforms est transmis en chat aux participants afin qu'il indique leurs présence officiellement avec un horodateur
Le lien de vérification est envoyé.

Le nombre de représentants des clubs présents est de 11 présents le quorum est atteint (4 personnes sont nécessaires)

Le nombre de voix pour les clubs est de 13 présents le quorum est atteint (5 voix sont nécessaires)

Le quorum étant respecté pour les représentants et le nombre de voix, l'assemblée générale extraordinaire peut siéger et délibérer valablement.

La séance est ouverte à 19h04

4.4 Demande de 1 scrutateur

Le secrétaire demande que 1 scrutateur puisse vérifier l'exactitude des éléments. ces derniers auront accès par liens aux différents votes et documents.

Le scrutateur se propose en la personne de Sandrine MANIQUET.

Résolution n°1 Approbation du scrutateur

vote par mains levées via la visio

Nombre de votants : 11 - Nombre de personnes ayant voté : 11

Nombre de voix : 13 voix

Votants/Voix -> Pour : 11/13 - Contre : 0/0 - Abstentions : 0/0

Les représentants valident à l'unanimité le scrutateur.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

TITRE 5 | Approbation AGO et AGE 2020

5.1 Approbation du PV AGO du 08 septembre 2020

Un email a été transmis aux représentants des clubs et un autre aux scrutateurs.

Résolution n°2 Approbation du PV AGO du 08 septembre 2020

(envoyé par email aux représentants le 11-01-2021 à 12h21)

Nombre de votants : 11 - Nombre de personnes ayant voté : 11

Nombre de voix : 13 voix

Votants/Voix -> Pour : 11/13 - Contre : 0/0 - Abstentions : 0/0

Le procès-verbal de l'AGO du 8 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

5.2 Approbation du PV AGE du 08 septembre 2020

Un email a été transmis aux représentants des clubs et un autre aux scrutateurs.

Résolution n°3 Approbation du PV AGE du 08 septembre 2020

(envoyé par email aux représentants le 11-01-2021 à 12h21)

Nombre de votants : 11 - Nombre de personnes ayant voté : 11

Nombre de voix : 13 voix

Votants/Voix -> Pour : 11/13 - Contre : 0/0 - Abstentions : 0/0

Le procès-verbal de l'AGE du 8 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

TITRE 6 | Présentation du(es) candidat(s)

6.1 Appel aux candidatures

6.1.1 Information sur l'honorabilité

Le secrétaire porte à l'attention de l'assemblée, que suite aux dispositions de l'article L.212-9 du code du sport, les dirigeants comme les éducateurs sont tenus de respecter l'honorabilité. Cette information a été transmise aux présidents des clubs dans une note d'information le 15 janvier 2021.

Actuellement, nos statuts ne permettent pas de demander une quelconque attestation comme ceux de la fédération. Cependant le ministère des sports dans un document précise qu'un contrôle peut être effectué auprès des services compétents de la direction départementale.

Une date de candidature au 31/12/2020 avait été indiquée permettant ainsi de solliciter les services. Le 10/01/2021 21:19, un ticket a été ouvert auprès de la FFBAD afin de connaître la situation des dirigeants actuels. Nous attendons la réponse.

La candidature de François PRUDENT au 18-01-2021 ne permettant de pas de faire les vérifications d'usages.

6.1.2 Autres candidats

Aucun autre candidat ne s'est manifesté

6.2 Présentation de François PRUDENT

Le secrétaire propose à François PRUDENT de se présenter auprès de l'assemblée pour 4 minutes.

6.2.1 Demande de François PRUDENT

François PRUDENT demande à ce que les représentants puissent donner leurs avis sur le programme envoyé et qui a été remis sur tchat concernant les actions et projets des 18 mois prochains.

6.2.2 Avis des personnes élus, des représentants et invités.

Chacun a l'occasion de donner son avis.

TITRE 7 | Votes du candidat au comité d'administration

7.1 Vote des représentants pour que François PRUDENT intègre le CA

Les représentants votent la candidature au CA de François PRUDENT

Résolution n°4 Candidature de François PRUDENT au CA

Nombre de votants/voix : 11/13 - Nombre de personnes ayant voté : 11

Votants/Voix -> Pour : 7/9 - Contre : 0/0 - Abstentions : 4/4

François PRUDENT a été élu à la majorité par les représentants des clubs au CA du Comité de Badminton de l'Yonne pour le mandat de 2020-2024

Proposition de voter le CA en direct sans changer de viso

7.2 Réunion du CA

Le secrétaire propose que la réunion du comité d'administration se déroule sous la présence de tous.

Aucun membre du CA ne s'y oppose et aucune abstention n'est enregistrée, la réunion du CA se déroule en présence de tous les représentants des clubs et des invités.

Le compte rendu est à retrouver dans le "Compte_rendu_CA_22-01-2021"

7.3 Vote des représentants pour approuver le Président du Comité Badminton de l'Yonne proposé par le CA

Le vote n'a pas eu lieu du fait de la démission de François PRUDENT et qu'aucun président n'est proposé par le Comité d'administration.

Un ticket sera ouvert à la fédération (23h59 ce vendredi 22 janvier 2021).

TITRE 8 | Information des dossiers en cours

8.1 Communication et informatique

Nous venons de récupérer les accès à OVH est tout est mis à jour hormis la version PHP qui prendra plus de temps car la compatibilité du template et des extensions de wordpress doivent être compatibles.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

Une extensions doit être mis à jour et est payante à un nouveau prix (smush)

8.2 Formations

Des formations ont été proposées aux licenciés des clubs du comité ainsi qu'à la ligue sur :

- La mise à jour administrative des associations auprès du GREFFE (dématérialisation obligatoire depuis 2020)
- Les demandes de subventions
- La transmission des documents légaux entre dirigeants.
- Le compte engagement citoyen est d'autant plus important qu'il permet l'obtention d'heures pour les bénévoles engagés.
- Une sensibilisation concernant les violences dans le sport pour les parents, dirigeants, enfants et encadrants. (heures en fonction du profil)

8.3 RGPD et sécurité des données personnelles

8.3.1 Mise en conformité RGPD

La fédération a signé un contrat de téléassistance et de support à la mise en conformité au RGPD avec la Société DATA VIGI PROTECTION.

La fédération a proposé à ces organes déconcentrés la prise charge pour 1 an pour cette mise en conformité qui s'élève comme suit :

- 266 euros HT au titre du parcours initial ;
- 118,80 euros HT au titre de l'assistance annuelle.

La mise en conformité a été mise en place par Yan CORVELLEC missionné par Jean-Marc CETRE avec de nombreuses actions déjà effectuées.

8.3.2 Mise en conformité RGPD

Ce contrat prend fin le 11 mars 2021.

8.4 Information sur les CA de la BOFC

Le 10 janvier 2021, une demande d'information concernant les dates des CA et comptes rendus de la ligue a été transmise auprès du président de la ligue qui est resté sans réponse.

Le site de la ligue n'avait mis aucun compte rendu en ligne au 10 janvier 2021. C'est le 15-01-2021 que le compte rendu du CA du 10-12-2020 a été mis en ligne et laisse apparaître qu'un CA a eu lieu le 18-11-2020. Cependant le compte rendu n'est pas en ligne et n'a pas été transmis.

Un autre CA semble avoir eu lieu le 10 janvier 2021 sans confirmation.

9.1 parole donnée aux invités

Le secrétaire propose aux invités dans l'ordre ci-dessous de prendre la parole.

Gilles VENET du CDOS 89 :

Le représentant du CDOS 89 rappelle son soutien aux comités du département via le CRIB et qu'il remercie la présence des comités lors des AG du CDOS. Il reste disponible si besoin.

Lionel GRENOUILLET Président de la ligue BOFC :

Le président tient à informer qu'il n'y a pas eu de comité d'administration en novembre comme annoncé par le secrétaire. Il informe que cela n'apporte pas de discussion sur le sujet.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.vonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

Le secrétaire rappelle qu'il est le Président de séance et demande que le compte rendu soit donc corrigé concernant l'erreur.

Sandrine MOUILLOT Secrétaire de la ligue BOFC n'a pas souhaité prendre la parole.

Yohan PENEL Président FFBAD :

Le président de la fédération revient sur les propos déjà énoncés et précise qu'il reviendra vers nous après consultation avec la fédération en lien avec la ligue concernant la situation.

Tous les sujets de l'ordre ayant été épuisés, la séance est fermée à 20h42.

Le secrétaire (président de séance) reprend la parole, en remerciant l'ensemble des ayant participé à cette AGE.

Le présent procès verbal est signé par le Secrétaire

Le 04 février 2021 à Darvault

Le secrétaire
Yan CORVALEC

